17 janvier 2017

Contribution du Collectif 44 du Pacte Civique
Yolande BROSSARD et Raymond GIROU

Développer la démocratie intercommunale - La question de la "Chaufferie de Rezé"

Depuis plus de trois ans, le comité de pilotage du Collectif 44 du Pacte Civique participe à l'Observatoire Citoyen de la Qualité Démocratique, -OCQD-[1] en s'intégrant, autant qu'il le peut, dans les structures de dialogue "citoyens / élus" mises en place par la ville de Nantes : débats préalables à de futurs grands équipements (ex : débat sur la Loire), réunions de quartier, ateliers citoyens. C'est à ce titre que des représentants du Collectif 44 du Pacte Civique participent aux structures de dialogue mises en place par Nantes-Métropole : différents groupes de travail et ateliers divers (Plan local d'urbanisme, démocratie intercommunale…) et réunions d'informations.

Cette démarche de "co-construction" avec les habitants avait déjà été expérimentée par la précédente municipalité (Jean-Marc Ayrault) mais a été fortement améliorée et diversifiée par la nouvelle municipalité (Johanna Rolland) en s'appuyant davantage sur les initiatives, tant individuelles qu'associatives, et en utilisant abondamment les outils numériques pour assurer la transparence requise des informations : compte-rendu de réunions en temps quasi-réel, forums ouverts sur les pages du site de la ville de Nantes, suivi des réalisations après consultation des avis citoyens, etc.
Et ce, en étroite collaboration avec M. Bassem Asseh, responsable, à la mairie de Nantes, de la co-construction et

[1] *Observatoire créé par le Pacte Civique au niveau national pour suivre l'évolution de la participation active des citoyens à la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques*

du dialogue citoyen. Ces entretiens ont toujours été constructifs et nos participations aux différents débats et réunions nous ont globalement donné satisfaction.

Actuellement, précisément dans le cadre du groupe de travail "citoyenneté métropolitaine" au Conseil de développement de Nantes-Métropole, notre Collectif s'interroge sur la façon dont fonctionne la démocratie participative dans le projet de la "chaufferie à bois" à Rezé. En effet, récemment, une décision de Nantes-Métropole concernant cette construction (en fait une petite centrale thermique de 57 MW) nous a paru relever d'un certain déficit.

Pour rappel : cette future centrale thermique est censée alimenter en énergie renouvelable le réseau de chaleur de Nantes-sud. Elle est édifiée sur la commune de Rezé, à 500 m d'une école et à 150 m des premières habitations du village de Trentemoult. Si son fonctionnement était au départ prévu comme devant être assuré par la combustion de bois urbain, il s'avère aujourd'hui qu'elle a évolué vers une centrale thermique à gaz, et qu'elle ne comportera qu'une seule chaudière bois de 8 MW.

Après avoir analysé, en profondeur, le projet et les arguments développés tant par les élus de Nantes-métropole et de la Mairie de Rezé que par les opposants à ce projet —le Collectif contre la centrale thermique Californie— ainsi que les rapports d'experts (cf annexe jointe), il apparait que l'on se retrouve ici devant deux comportements proches de la caricature si l'on s'en tient aux reproches réciproques des deux parties en présence :

1. Atermoiements de nantis du type "bobos" (les habitants de Trentemoult) qui appliqueraient la politique du "pas de ça chez nous" (not in my backyard)
2. Mise en accusation de la municipalité de Nantes et de Nantes métropole qui pratiqueraient de "l'enfumage" du citoyen en l'endormant par une prétendue politique du dialogue citoyen mais décideraient en fait des projets importants sans consulter les principaux intéressés.

Certes, toute la difficulté consiste à distinguer les arguments crédibles des arguments sous-tendus par des visées politiques, électoralistes ou tout simplement identitaires (*nous voulons rester entre nous sans subir la moindre gêne*). De plus, ce type de dossier repose sur des arguments et contre-arguments très techniques qui exigent une analyse rigoureuse des conclusions d'experts.

Cependant, il semble qu'il y ait un décalage réel entre le développement du dialogue citoyen dans les quartiers de Nantes (pas ou peu de réactions du type "pas de ça chez nous" parce que les propositions viennent des citoyens), et les décisions plus complexes et d'un autre niveau prises par Nantes Métropole. Bassem Asseh[2] (adjoint municipal pour le dialogue citoyen et la co-construction), consulté par des représentants du Collectif 44 du Pacte Civique, lors de sa conférence, a admis que, dans l'exemple cité, "*il fallait sans doute rectifier le tir"*.

Toutefois, tout en regrettant, le déficit démocratique de Nantes-Métropole relatif au projet de la construction de la Centrale thermique Californie, le Collectif 44 du Pacte Civique soutient l'idée que la création du comité de suivi va dans le bon sens et répond en partie aux nécessités d'un vrai dialogue citoyen et d'une amélioration de la qualité démocratique.

Cependant, le débat est loin d'être clos et se porte à présent sur le terrain de l'environnement : comment va évoluer la question de l'utilisation possible de gaz de schiste par ERENA[3] ? Car, comme l'a rappelé la présidente EELV des élus de Nantes Métropole *« la collectivité est impuissante puisqu'en France l'extraction du gaz de schiste est interdite, mais pas son importation ».*

---

[2] *Conférence "Dialogue citoyen à Nantes – nouvelles approches, nouveaux moyens ", séance du Conseil de développement du 21 septembre 2016*

[3] *ERENA, filiale d'Engie Réseaux, Groupe ENGIE, a été choisie par Nantes Métropole pour la Délégation de Service Public du réseau de chaleur*

À quand une véritable concertation entre tous les acteurs du projet —décideurs et utilisateurs— sur tous les points de divergence sur ce projet et son évolution future ?

Le Collectif 44 du Pacte Civique reste attentif …

A N N E X E
Création d'une chaufferie à bois à Rezé

Rappel de l'historique du projet d'équipement

Depuis 2012, Nantes Métropole s'active pour déployer son réseau de chaleur Centre Loire sur la ville de Nantes et les communes voisines. Ce projet s'inscrit dans le Plan Climat de Nantes Métropole qui a pour objectif de réduire de 30 % les émissions de CO_2 par habitant d'ici 2020.

ERENA, filiale d'ENGIE Réseaux, Groupe ENGIE a été choisie par Nantes Métropole pour la Délégation de Service Public du réseau de chaleur Centre Loire pour une durée de 20 ans. Ce projet va permettre à un plus grand nombre d'habitants en bâtiments collectifs un accès à une énergie sûre et à coût maîtrisé. ERENA devrait réaliser —à l'horizon 2017— l'extension du réseau sur près de 57 km et la construction de deux chaufferies bois avec appoint gaz pour disposer ainsi d'un bouquet énergétique constitué à 84 % par des énergies locales et renouvelables.

Dans le cadre du fonds chaleur, l'ADEME apporte une aide de 28 millions d'euros (sous réserve de la validation par la Commission Européenne). Le réseau de chaleur Centre Loire est entré dans sa troisième phase de travaux d'extension. Cette extension permettra, à terme, de chauffer 50 % des logements sociaux de la ville de Nantes, de nombreux équipements publics et des bâtiments accueillant des activités tertiaires. Outre l'agrandissement de l'actuelle chaufferie de Malakoff, la construction d'une nouvelle chaufferie a été prévue à Rezé, pour alimenter les quartiers sud de Nantes. L'équipement, implanté en bordure de la route de Pornic, à deux pas des quartiers de Trentemoult et des Couëts, doit alimenter le réseau de chaleur Centre Loire, lequel fournira du chauffage et de l'eau chaude, au moyen d'énormes tuyaux, à 350 bâtiments, soit l'équivalent de 40.000 logements, au sud de l'île de Nantes et sur le secteur Pirmil-Les Isles-Saint-Jacques.

Les travaux ont été avancés et la chaudière gaz (39 MW) a été mise en service en novembre 2016. La chaudière bois (8MW), la plus contestée, serait opérationnelle en 2019.

Les opposants à la chaufferie

Un Collectif "contre la centrale thermique Californie" s'est constitué. Lors d'une réunion publique en mai 2016 à la mairie de Rezé, les décisionnaires du projet ont *"regretté de ne pas avoir informé les riverains".* À cette réunion, le Collectif avait remis un dossier sur les rejets de Nox[4] faisant apparaitre des seuils alarmants en cas de pics de pollution. Une contre-expertise, réalisée par Air Pays de la Loire, ne conclue pas à un risque sanitaire. Cette conclusion est remise en question par le Collectif contre la centrale…

De plus, dans son dossier du 10 juin, le Collectif dénonce une volonté de ne pas communiquer les documents

[4] oxydes d'azote

publics tels que, par exemple, dossier de subvention et analyse par l'ADEME.

En conclusion, outre les critiques relatives à l'impact local de cette centrale, le Collectif s'interroge sur le glissement d'un projet de chaufferie d'intérêt public (2010) vers une centrale thermique à gaz d'intérêt commercial (2014) car plus rentable en période de baisse du coût du pétrole. Même en ce qui concerne l'aspect biomasse et énergies renouvelables, le Collectif remet en cause l'efficacité CO2 de tels projets.

Le Collectif, qui revendique 1 500 signataires, n'admet pas les conclusions récentes de Nantes Métropole, arguant que "tout cela n'est qu'une mascarade. Véritas et Air Pays de la Loire sont juges et parties dans ce dossier".

La position de Nantes métropole et du maire de Rezé

La vice-présidente de Nantes métropole, Julie Laernoes (EELV), s'était engagée à geler les travaux le temps que la contre-étude soit examinée. Elle a déclaré "*Si on repère des manquements, il est évident que ça aura des répercussions, mais dans le cas contraire, nous poursuivrons le projet. Les rejets sont filtrés, les seuils réglementaires sont évidemment respectés. Nous ne jouons pas avec la santé des habitants. Les interrogations sont légitimes mais il faut savoir que ce type de chaufferie existe dans d'autres pays sans que cela ne crée de scandale sanitaire".*

Quant à l'information aux habitants en amont du projet, Julie Laernoes a reconnu un manquement. Gérard Allard (PS), maire de Rezé, a regretté une *"communication qui n'a pas été sérieuse*". Nantes métropole a annoncé le 1er juin que la construction de la chaufferie bois-gaz de la Californie, située entre les quartiers de Trentemoult (Rezé) et des Couëts (Bouguenais) allait bel et bien se poursuivre. "*On a analysé leur dossier, repris toute l'étude d'impact avec le cabinet Veritas et Air Pays de la Loire. Les résultats vont dans le même sens : il n'y a pas de risque pour la santé des habitants, on ne dépasse pas les seuils réglementaires de qualité de l'air. Il n'y a pas non plus de risques en termes de bruit et de sécurité. Les calculs du Collectif sont erronés. Il n'y a donc plus de raison de suspendre les travaux"* .

Nantes métropole s'engage par ailleurs à installer à proximité du site une station de mesure de la qualité de l'air, laquelle diffusera les résultats en temps réel.
Une réflexion est également engagée pour implanter des stations similaires près des autres chaufferies de l'agglomération nantaise. Nantes métropole promet aussi que la chaudière bois de la Californie sera stoppée en cas de pics de pollution. Concernant la réaction des habitants du quartier de Trentemoult, la présidente de Nantes Métropole déclare que : *"ils ne souhaitent pas cet équipement à côté de chez eux. Mais, pour nous, ce qui prime, c'est l'intérêt général. J'espère qu'on pourra avancer positivement dans un climat apaisé".*

La politique s'en mêle...

Pour sa part, Philippe Seillier (LR), élu d'opposition à Rezé s'insurge dans *"un coup de gueule" sur le fait qu'à chaque fois qu'il y a des projets d'aménagement et de développement (guinguette, aménagement des voies de circulation...), à Trentemoult ou à proximité, il y a levées de boucliers des populations qui font systématiquement obstruction".* Ajoutant : "*Sur Rezé nous avons deux chaufferies, dont une sur le quartier du Château, qui n'ont pas suscité autant de polémiques de la part des habitants du quartier. Sur cette commune libre de Trentemoult, il avait été possible de venir amender en son temps le projet dans le cadre de la procédure de communication réglementaire".*

Ce que dit le rapport d'Air Pays de Loire

Air Pays de Loire a produit un rapport intitulé : "Projet Chaufferie Californie à Rezé : modélisation de la pollution de l'air". Les proposants et les opposants au projet n'en ayant pas la même lecture, nous avons donc consulté ce

rapport de 22 pages disponible en ligne. Les essais de simulation de contamination de l'air sur une année type froide (donc susceptible d'être plus polluante) comme 2010 donnent, pour la pollution par le dioxyde d'azote (NO2), des résultats qui respectent la réglementation française sur l'air ambiant, et, pour les poussières fines (PM10) un résultat identique. Au final, Air Pays de la Loire recommande le suivi en fonctionnement effectif de l'établissement pour NO2 et PM10, en particulier au niveau des zones habitées les plus proches. Rappelons que Air Pays de la Loire est l'organisme agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air dans la région des Pays de la Loire au titre de l'article L221-3 du code de l'environnement.

Évolution récente du dossier

Le mardi 18 octobre 2016, une séance de dialogue citoyen a permis aux habitants de Rezé et Bouguenais qui le souhaitaient de participer au comité de suivi proposé par la métropole. Leur rôle sera de *"suivre la mise en œuvre de la chaufferie et de continuer à échanger avec l'opérateur et la collectivité"* comme l'a indiqué Fabrice Roussel, vice-président de Nantes Métropole. Ces habitants pourront poser toutes les questions souhaitées à l'entreprise ERENA. L'animation du comité est assurée par un cabinet privé et un premier avis devrait être émis à la mi-novembre 2016 pour proposer le lieu d'installation du capteur qui mesurera la qualité de l'air.

La mise en route des chaudières à gaz est prévue fin novembre… mais le Collectif contre la centrale thermique a maintenant un autre motif de récrimination : l'origine du gaz utilisé (l'exploitant ERENA, qui appartient au groupe Engie, a signé un contrat avec un producteur américain qui exploite le gaz de schiste).